

## DECISION DU MAIRE N°23-085

### Portant attribution d'un marché public n°2023-03-DSES pour la réalisation de locaux sportif au stade de Guibray

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – FINANCES ET ACHATS

### LE MAIRE DE LA VILLE DE FALAISE

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°20-055 en date du 10 juillet 2020 autorisant le Maire pendant la durée de son mandat à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu le rapport d'analyse des Offres de la consultation 2023-03-DSES ;

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 26 avril 2023 ;

Considérant la nécessité d'engager la réalisation de locaux sportifs au Stade de Guibray ;

Considérant qu'à l'issue de la consultation numérotée 2023-03-DSES :

- Une analyse des candidatures et des offres a été effectuée en prenant en compte les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation ;
- Les entreprises suivantes ont remis l'offre la plus avantageuse et sont arrivés en tête du classement

Société	Adresse	CP	Ville	Lot
SARL JARDIN CYRILLE	22 BIS RUE DU HAMEL	61150	GOULET	Lot 1: Lot 1 - VRD
SARL RONCO CONSTRUCTION	ZI route de la Hoguette	14700	FALAISE	Lot 2: Lot 2 - Fondations Mur Façade
Sarl charpente lore	za des 5 chemins	61220	briouze	Lot 3: Lot 3 - Charpente / Structure Bois
SAS MICARD	7 CHEMIN DE CAYENNE	61200	UROU ET CRENNES	Lot 4: Lot 4 - Couverture
SPBM	9 rue de Haut Eclair	72610	ARCONNAY	Lot 5: Lot 5 - Menuiseries extérieures
MENUISERIE LOUISE SAS	Le Bourg	61220	COULONCHE (LA)	Lot 6: Lot 6 - Cloisons / Doublage / Plafonds
Scf normandie	311 rue de l avenir	14790	verson	Lot 7: Lot 7 - électricité
Scf normandie	311 rue de l avenir	14790	verson	Lot 8: Lot 8 - Plomberie Ventilation
Schmitt	ZI La Colomblée	61430	ATHIS VAL DE ROUVRE	Lot 9: Lot 9 - Carrelage / Faience / Peinture

# DECIDE

## ARTICLE 1 :

Le marché de réalisation d'un terrain synthétique au Stade de Guibray est attribué de la manière suivante :

lot 1	VRD	JARDIN CYRILLE	107 262,00 €
lot 2	Gros œuvre	RONCO CONSTRUCTION	245 617,61 €
lot 3	Charpente	CHARPENTE LORET	39 354,12
lot 4	Couverture	MICARD	41 000,00
lot 5	Menuiserie extérieure	SPBM	81 260,00
lot 6	Plâtrerie	MENUISERIE LOUISE	119 843,30
lot 7	Electricité	SCF NORMANDIE	39 548,47
lot 8	Plomberie	SCF NORMANDIE	47 853,23
lot 9	Carrelage faïence	SCHMITT	67 000,0

## ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des Services et le Receveur-Percepteur de Falaise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de VILLE DE FALAISE, le 12/05/2023



Le Maire,  
Hervé MAUNOURY

TRANSMISE A LA PREFECTURE DU CALVADOS  
& NOTIFIEE LE

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au maire dans le délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification, et / ou d'un recours contentieux par courrier adressé au tribunal administratif de Caen (3 Rue Arthur Le Duc 14000 CAEN) dans le délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit éventuellement, la date de rejet, tacite ou express, du recours gracieux. Le tribunal administratif de Caen peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*